

RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

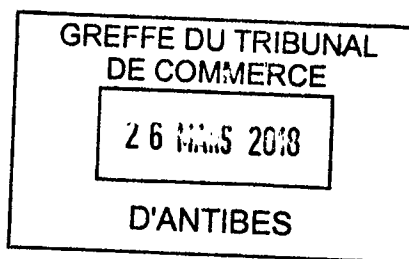
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01210

Numéro SIREN : 528 091 309

Nom ou dénomination : 5IS

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2018 sous le numéro de dépôt 4213



IPBX – TELEPHONIE IP
MESSAGERIE
VISIOCONFERENCE
SECURITE

Procès-verbal d'assemblée générale

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 JUIN 2017

L'an 2017 et le 02 JUIN à 9 heures, les associés de la société sas 5IS, société par actions simplifiée au capital de 10000 euros, se sont réunis au siège social à VALLAURIS dont le n° d'identification est 528091309, RCS D'ANTIBES, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents:

- Monsieur BARRAL FRANCK demeurant à 83440 FAYENCE 3 allée des Pruneliers titulaire de 200 actions.
- Monsieur LEPAN STEPHANE demeurant à 06560 VALBONNE Chemin Font de Martine la Roseraie titulaire de 800 actions

Les actionnaires présents ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

La sarl VAR AUDIT commissaire aux comptes titulaire de la société régulièrement convoqué conformément à l'article L 823-17 du code de commerce est excusé.

L'assemblée est présidée par M. LEPAN STEPHANE, associé

M. BARRAL FRANCK est nommé secrétaire.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble 10000 actions et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

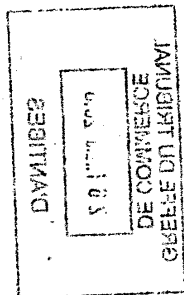
Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- le rapport du président ;
- l'inventaire ;
- les comptes annuels ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. rapport du Président et quitus pour sa gestion
2. rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2016
3. affectation du résultat
4. questions diverses





Puis, lecture est donnée du rapport du président et du commissaire aux comptes

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

Après lecture du rapport du président relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31.12.2016, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Les associés approuvent les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le président au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, les associés donnent quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 33 826.45€ euros de la manière suivante :

- au poste report à nouveau le solde soit 33 826.45€

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que le mandat de son Président se poursuivra en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président Stéphane LEPAN et visé par les associés présents à l'assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate la fin de mission au terme du sixième exercice du cabinet VAR AUDIT en tant que commissaire aux comptes avec date d'effet au 01/01/2017.

L'assemblée générale constate la fin de mission au terme du sixième exercice de Mr BOTTERO Jean Louis en tant que commissaire aux comptes suppléant avec date d'effet au 01/01/2017.

Par ailleurs la société SIS ne dépassant pas les seuils légaux aucun commissaire au compte n'est nommé pour l'exercice 2017.

Signatures

LEPAN STEPHANE

BARRAL FRANCK

Tél. 04 92 96 81 61
SIS 528 091 500 0013 - APE 8020Z
SIS, Chemin Saint-Bernard
06220 VALLAURIS

Cette copie conforme
à l'original
SIS